

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020

2020 - 67 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt, le Jeudi 5 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 29 octobre 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 23

Votants : 23

Délégués titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)

Délégués suppléants présents (visioconférence) :

Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : M. Yves TAILLANDIER

Affichage le 5 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20201105-2020-67-
DE

Date de réception préfecture :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3,

Vu la délibération du Comité syndical n°2019-56 du 7 novembre 2019, relative à l'ouverture d'un poste temporaire d'ingénieur « Chef de projet concession »,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-42 du 18 juin 2020, modifiant le tableau des effectifs,

Considérant que la création d'un poste de chef de projet Organisation et Systèmes d'Information est nécessaire pour absorber la charge de gestion de projets informatiques et de valorisation de la donnée afin d'en faire un véritable outil d'aide à la décision, et pour absorber la charge de conduite et d'appui méthodologique pour la gestion de projets organisationnels,

Considérant que la création d'un poste de chef de projet concessions est nécessaire afin d'assurer le pilotage opérationnel des projets liés à la concession, et en particulier, en vue de la renégociation du contrat de concession avec ENEDIS en 2024,

Considérant qu'ont été ouverts :

- un poste temporaire de chargé de mission Organisation et Systèmes d'Information en mars 2019, par arrêté
- et un poste temporaire de chef de projet « concessions » en novembre 2019, par délibération

Considérant que le SYDELA souhaite permettre la pérennisation de ces deux postes temporaires existants, afin d'ouvrir un poste de chef de projet Organisation et Systèmes d'Information et un poste de chef de projet concessions, tous deux sur le grade d'ingénieur,

Le Comité décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **De modifier le tableau des effectifs afin d'ouvrir deux postes sur le grade d'ingénieur,**
- **De prévoir que ces postes, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourraient être pourvus par des agents contractuels, s'il s'avérait impossible de recruter des agents par la voie statutaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

